



Bruxelles, le 24 septembre 2021

CM 4550/21
OJ CONS
AGRI
PECHE

CONVOCATION ET ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE

(Agriculture et pêche)

ECCL, Luxembourg

11 et 12 octobre 2021 (10:00, 10:00)

Format de réunion: 1+1 (+2 en salle d'écoute)

Adoption de l'ordre du jour

(évent.) Approbation des points "A"

- a) Liste des activités non législatives
- b) Liste des délibérations législatives (délibération publique conformément à l'article 16, paragraphe 8, du traité sur l'Union européenne)

PÊCHE

Activités non législatives

Règlement du Conseil établissant, pour 2022, les possibilités de pêche en mer Baltique (*) 11398/21 + ADD 1
(Base juridique proposée par la Commission: article 43, paragraphe 3, du TFUE)

Accord politique

Possibilités de pêche pour 2022: stocks halieutiques partagés avec le Royaume-Uni 

Échange de vues

UE-Norvège et États côtiers: consultations sur la pêche pour 2022
Échange de vues

Réunion annuelle de la CICTA (15-22 novembre 2021)
Échange de vues

AGRICULTURE

Activités non législatives

Préparation des plans stratégiques relevant de la PAC
Échange de vues

Produits agricoles - révision des normes de commercialisation de l'UE
Échange de vues

Communication sur la nouvelle stratégie de l'UE pour les forêts à l'horizon 2030
Débat d'orientation



Délibérations législatives

(Délibération publique conformément à l'article 16, paragraphe 8, du traité sur l'Union européenne)

"Ajustement à l'objectif 55" (initiatives législatives pour la mise en œuvre de l'objectif climatique actualisé de l'UE à l'horizon 2030): contribution de l'agriculture et de la sylviculture
Échange de vues



Divers

Agriculture

- a) Sommet 2021 des Nations unies sur les systèmes alimentaires
Informations communiquées par la présidence
- b) Réunion des ministres de l'agriculture du G20 (Florence, 17 et 18 septembre 2021)
Informations communiquées par la délégation italienne



- c) Situation sur le marché de la viande porcine
*Informations communiquées par la délégation belge, soutenue
par la délégation lituanienne*

-
- ❶ Première lecture
- ❷ Sur la base d'une proposition de la Commission
- (*) Point sur lequel un vote peut être demandé
- ❷ Débat public proposé par la présidence (article 8, paragraphe 2, du règlement intérieur du Conseil)

NB: Veuillez transmettre dès que possible une liste des délégués qui participeront à cette réunion. Adresse électronique: access.general@consilium.europa.eu